

CANIS ETHICA

8 rue de la Roche
35400 Saint Malo
06 70 27 63 52

www.canisethica.org



Saint Malo, le 12 septembre 2018

Dr. Jean-François ROUSSELOT

Président

Association Française des Vétérinaires
pour Animaux de Compagnie (AFVAC)
40 rue de Berri, 75008 Paris

Objet : Position officielle de l'AFVAC quant à la fréquence, les protocoles d'utilisation des médicaments immunologiques (vaccins) en France sur les chiens et chats au vu de l'appartenance de la France à l'Europe.

L.R.A.R : 1A 151 072 9069 8

Monsieur le Président,

La France est membre de l'Union Européenne (UE).

L'UE au travers de nombreuses directives promeut l'harmonisation des médicaments et protocoles vétérinaires à l'échelle européenne au nom du bien-être animal et du risque/bénéfice observé.

La France est membre de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

La Présidente de l'OIE est une vétérinaire française. Le siège de l'OIE est à Paris.

L'OIE promeut l'harmonisation des médicaments et protocoles vétérinaires à l'échelle européenne au nom du bien-être animal.

La France est membre de la Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH).

Le VICH a pour objectif d'harmoniser

- les critères et simplifier les procédures en matière de médicaments vétérinaires.
- les exigences techniques pour les autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

La France est membre de l'Association Vétérinaire Mondiale pour les petits animaux (WSAVA).

Selon le Comité des Directives de Vaccination de la WSAVA (CDV):

1. « Les vaccins **ne devraient pas être administrés inutilement**. Les vaccins essentiels **ne devraient pas être appliqués plus fréquemment que tous les 3 ans** après le rappel, ayant eu lieu six ou douze mois après la série d'injections des chiots ou des chatons. **Ceci parce que la durée de l'immunité (DDI) s'étend sur beaucoup d'années et pourrait même atteindre toute la durée de la vie de l'animal de compagnie.** [...] »

2. « reconnaît l'importance des programmes de notification des effets indésirables [...] (*pharmacovigilance*). Où cela est possible, **les vétérinaires devraient être incités activement à notifier tout effet indésirable au fabricant et/ou aux autorités responsables afin d'augmenter les connaissances permettant le développement de vaccins plus sûrs.** [...] »
3. « [...] Pour le chien les vaccins essentiels sont ceux contre le virus de la maladie de carré (VMC), l'Adénovirus canin (AVC) et les variantes de Parvovirus canin type 2 (PVC-2). Les vaccins essentiels des chats sont ceux contre le parvovirus félin (FPV), le Calicivirus félin (CVF) et l'Herpès virus félin (HVF-1). Pour les régions où les infections au virus de la rage sont endémiques, le vaccin contre ce virus devrait être déclaré comme essentiel pour les deux espèces, même si la législation ne demande pas une vaccination de routine. »

La France possède l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), au sein de l'Anses.

Les pouvoirs publics souhaitent que l'ANMV **s'inscrive dans une dynamique d'amélioration continue au service** de la protection de la santé publique ainsi que **de la santé et du bien-être animal.**

Dans son rapport 2016 sur la pharmacovigilance vétérinaire, l'ANMV fait état

- de la sous-déclaration nationale des effets indésirables graves chez les animaux.
- pour les vaccins, 71% des déclarations transmises pour le chien comme pour le chat concernent des cas d'effets indésirables graves. Plusieurs cas de réactions anaphylactiques ont entraîné la mort des animaux.

Selon l'Article R. 5146-41-5 du Code de la Santé Publique « un **effet indésirable grave entraîne la mort**, est susceptible de mettre la vie en danger, **provoque des symptômes permanents ou prolongés**, se traduit par une anomalie ou une malformation congénitale **ou provoque un handicap ou une incapacité importants chez l'animal traité** »

Association Protectrice des animaux portant depuis décembre 2015, le dossier sur la Survaccination des Animaux Domestiques en France, avec une plainte déposée dernièrement à la Commission Européenne; nous souhaitons connaître la position officielle de l'ordre quant à la fréquence de revaccination des animaux domestiques en France.

Votre prédécesseur était au courant du dossier, mis en copie de nombre de courriers.

L'ensemble de nos publications concernant Rage et Vaccins Essentiels, aux instances suivantes :

- Laboratoires Pharmaceutiques
- Organisation Mondiale de la Santé Animale
- Ministère de l'Agriculture
- Défenseur des Droits
- Commission Européenne

sont disponibles via <https://www.canisethica.org/actions/vaccination-bienfaisante/courriers/>

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Thilo HANE
Présidente-Fondatrice